

COMMUNE DE SAINTE AGNES
PROCES VERBAL
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à 18h00, le Conseil Municipal de Sainte-Agnès s'est assemblé à la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Albert FILIPPI, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrage exprimés : 13

PRESENTS :

M. Albert FILIPPI, M. Gérard HUGON, Mme. Evelyne IMBERT, M. Christophe ZAZZERA, M. Hervé DELLERBA, Mme. Sandrine KREMER, Mme. Marie-Claire HUGON, M. Patrick BERGOGNE, M. Giovanni FLORIO, M. Thomas YVART, Mme. Audrey MAUFFAIT.

REPRESENTES :

Mme. Elodie BUTEZ représentée par Mme. Evelyne IMBERT,
M. Christophe BARELLI représenté par M. Hervé DELLERBA,
Mme. Lina LUCIANI représentée par Mme. Marie-Claire HUGON,
Mme. Monica SENAFE représentée par M. Thomas YVART.

Il a été conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884 procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Thomas YVART ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Début de séance à 18H05

Délibération n° 44/2026 : Désignation d'une liste de délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs

Rapporteur : Gérard HUGON

Je vous informe qu'à la suite de l'élection municipale du 15 mars 2026 et conformément à l'article L.289 du Code électoral, il y a lieu de désigner une Liste de délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants, afin d'établir le tableau des électeurs sénatoriaux aux prochaines élections Sénatoriales du 27 septembre 2026.

La loi impose aux Communes de moins de 9 000 habitants un nombre de Délégués fixé à trois et trois Suppléants pour les Conseils Municipaux de quinze membres.

Je vous propose la liste suivante :

LISTE « UNIS POUR SAINTE-AGNES »

Délégués :

FILIPPI Albert
KREMER Sandrine
HUGON Gérard

Suppléants :

BUTEZ Elodie
ZAZZERA Christophe
LUCIANI Lina

APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DES VOIX EXPRIMÉES, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la liste « UNIS POUR SAINTE-AGNES » ci-dessus aux élections des Délégués du Conseil Municipal et de leurs Suppléants en vue de l'élection des Sénateurs.

La séance est levée à 18H25.

Ainsi fait et délibéré, le 5 Juin 2026
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Albert FILIPPI

